

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	14
Informations spécifiques	15
Informations réglementaires	16
Certification du Commissaire aux comptes	23
Comptes annuels	28
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Hors-Bilan	31
Compte de Résultat	36
Annexes aux comptes annuels	37
Règles et méthodes comptables	38
Evolution de l'Actif net	42
Compléments d'information	43
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	59
Inventaire	64
Annexe(s)	74
Caractéristiques de l'OPC	75
Information SFDR	108
Loi Energie Climat (LEC)	119

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Compte rendu d'activité

Juillet 2023

Politique monétaire : Le 27 juillet 2023, la BCE a relevé une nouvelle fois ses taux directeurs de 25 points de base, portant le taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt de marginal à respectivement 3,75%, 4,25% et 4,50%. Il s'agit de la neuvième hausse des taux consécutives. Le resserrement des conditions de crédit a permis des progrès notables dans la lutte contre l'inflation. Mais les perspectives économiques s'étant détériorées dans la zone euro, Christine Lagarde affirme que la BCE aura une attitude ouverte et « data-dépendant » pour les prochaines décisions, « ce pourrait être une hausse, ou une pause ». Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 8.5 à €str + 31 bps. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 59 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-. Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf. Les émetteurs qui constituent les 3,14 % notés A2 médian ,bénéficient d'au moins un rating court-terme équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Août 2023

Politique monétaire : La Banque Centrale Européenne a laissé ses taux inchangés, les taux de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal étant maintenus à respectivement 3,75%, 4,25% et 4,50%. Pour la Présidente de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde, la lutte contre l'inflation n'est pas encore gagnée. Selon Isabel Schnabel, membre du Conseil des gouverneurs de la BCE, après plus d'un an de resserrement monétaire significatif, les perspectives pour la zone euro restent très incertaines. Sur la base d'une approche dépendante des données économiques, a ajouté Mme Schnabel, nous ne pouvons pas prédire quel sera le taux maximum ni combien de temps les taux devront être maintenus à des niveaux restrictifs. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 2 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 8.5 à €str + 31 bps. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 61 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-. Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf. Les émetteurs qui constituent les 2 % notés A2 médian ,bénéficient d'au moins un rating court-terme équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Septembre 2023

Politique monétaire : La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux directeurs de 25 points de base. Ainsi, le taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal ont été portés respectivement à 4.00, 4.50 et 4.75% à compter du 20 septembre 2023. Ce nouvel ajustement reflète la révision à la hausse des projections d'inflation de la banque centrale, cette dernière tablant désormais sur des niveaux de 5.6% en 2023 et 3.2% en 2024, niveaux bien supérieurs à son objectif de 2%. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 3 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 8 à €str + 30 bps. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 60 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-. Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf. Les émetteurs qui constituent les 3.28 % notés A2 médian ,bénéficient d'au moins un rating court-terme

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Octobre 2023

Politique monétaire : Après dix hausses consécutives de ses taux directeurs, la Banque Centrale Européenne a effectué une pause en octobre. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,50 %, 4,75 % et 4,00 %. Selon la BCE, les taux se situent à des niveaux qui, maintenus pendant une période suffisamment longue, apporteront une contribution importante à la réalisation de l'objectif de 2 % à moyen terme. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 2 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 8 à €str + 31bps. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 66 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-. Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf. Les émetteurs qui constituent les 2.66 % notés A2 médian, bénéficient d'au moins un rating court-terme équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Novembre 2023

Politique monétaire : Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,50 %, 4,75 % et 4,00 %. Le taux d'inflation annuel de la zone euro a encore chuté en novembre tombant à 2,4%, après 2,9% en octobre. Ce taux se rapproche désormais de l'objectif de 2% fixé par la BCE et conforte sa politique de taux élevées menée depuis juillet 2022. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 9 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 8 à €str + 31 bps. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 79 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-. Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf. Les émetteurs qui constituent les 1.12% notés A2 médian, bénéficient d'au moins un rating court-terme équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Décembre 2023

Politique monétaire : La BCE a laissé ses taux d'intérêt inchangés et n'a donné que peu d'indications sur la date à laquelle elle pourrait commencer à les réduire. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt restent stables à respectivement 4,50 %, 4,75 % et 4,00 %. La BCE a par ailleurs déclaré que le niveau actuel des taux, maintenu pendant une durée suffisante, contribuera à ramener l'inflation à l'objectif à moyen terme de 2%. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 9 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 7 à €str + 31 bps. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 67 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-. Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf. Les émetteurs qui constituent les 3.08% notés A2 médian, bénéficient d'au moins un rating court-terme équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Janvier 2024

Politique monétaire : Comme attendu, la BCE a laissé ses taux inchangés. Ainsi, les taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal demeurent respectivement à 4%, 4.50% et 4.75%. Si tout indique que l'inflation est orientée à la baisse, la BCE reste prudente sur le calendrier de ses premières réductions de taux. En effet, les négociations salariales sont en cours avec parfois des demandes de hausses sensibles, comme en Allemagne et ce n'est qu'en avril que les résultats définitifs de ces négociations seront connus. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 10 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 30bps. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 66 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-. Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf. Les émetteurs qui constituent les 5.38% % notés A2 médian, bénéficient d'au moins un rating court-terme équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Février 2024

Politique monétaire : La BCE a laissé ses taux directeurs inchangés au cours du mois. Madame Lagarde estime ne pas disposer de suffisamment de données pour être assurée d'un retour durable de l'inflation à l'objectif de 2%. Elle n'est ainsi pas en mesure de pouvoir affirmer que les taux baisseront à la fin du printemps ou au début de l'été. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 9 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 28 bps. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 68 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-. Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf. Les émetteurs qui constituent les 4,32% % notés A2 médian, bénéficient d'au moins un rating court-terme équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Mars 2024

Politique monétaire : La Banque Centrale Européenne a maintenu le taux de facilité de financement à 4,50 %, le taux de dépôt à 4 % et le taux de la facilité de prêt marginal à 4,75 %, ses niveaux les plus hauts depuis la naissance de l'Euro. Christine Lagarde, présidente de la BCE, a réaffirmé que les banquiers centraux envisageraient de baisser les taux d'intérêt en juin, tout en esquissant une trajectoire incertaine au-delà de cette date. D'ici juin, nous disposerons d'une nouvelle série de projections qui confirmeront si la trajectoire de l'inflation que nous avons prévue dans nos prévisions de mars reste valable. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 8 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 28 bps.- Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 64 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-. Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf. Les émetteurs qui constituent les 3.78% % notés A2 médian, bénéficient d'au moins un rating court-terme équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Avril 2024

Politique monétaire : La BCE a laissé ses taux directeurs inchangés. Ainsi, les taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal demeurent respectivement à 4%, 4.50% et 4.75%. La banque centrale juge que les taux d'intérêt actuels contribuent fortement au processus de désinflation et que l'inflation a continué

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

de baisser, tirée par la baisse des prix des produits alimentaires et des biens. Christine Lagarde a laissé entendre qu'une baisse des taux était possible en juin, tout en précisant que la BCE disposerait d'ici là de nouvelles projections macroéconomiques. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 12 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 28 bps.- Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 63 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-. Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf. Les émetteurs qui constituent les 2,94% % notés A2 médian, bénéficient d'au moins un rating court-terme équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Mai 2024

Politique monétaire : Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,50 %, 4,75 % et 4,00%. Les derniers chiffres d'inflation en zone Euro publiés par Eurostat en fin de mois ressortent en hausse sur le mois de mai, à 2.6% contre une attente à 2.5%.A la suite de cette publication, les marchés ont réduit leurs anticipations de baisses de taux par la BCE. Si le mouvement de baisse attendu en juin reste fortement anticipé, les prochaines actions de la Banque Centrale seront dépendantes des données. La prochaine réunion du conseil des gouverneurs aura lieu le 6 juin. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 6 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme se sont resserrés en fin de période, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 5 à €str + 25 bps. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 57 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-. Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf. Les émetteurs qui constituent les 2,73% notés A2 médian, bénéficient d'au moins un rating court-terme équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Juin 2024

Politique monétaire : La Banque Centrale Européenne a baissé ses taux d'intervention de 25 bp le 6 juin (effectif le 12 juin) amenant le taux refi à 4.25%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal s'établissant respectivement à 3.75% et 4.50%. En conséquence, le niveau de l'Estr s'est établi aux alentours de 3.65% contre 3.90% au cours du mois de mai. Au cours du meeting, Christine Lagarde a réaffirmé que l'inflation restait l'objectif prioritaire de la BCE. Les projections d'inflation ont été actualisées, elles s'établissent en moyenne à 2.5% en 2024 et 2.2% en 2025. L'inflation ne devrait pas descendre en dessous de 2% avant 2026. Les prochaines actions de la Banque Centrale resteront dépendantes des données. La prochaine réunion du conseil des gouverneurs aura lieu le 18 juillet. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 10 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, à l'exception du 3 mois qui s'est apprécié, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 9 à €str + 28 bps. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 58 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-. Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf. Les émetteurs qui constituent les 0.49% % notés A2 médian, bénéficient d'au moins un rating court-terme équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - E (C) en devise EUR : 3,78% / 3,92% avec une Tracking Error de 0,02%.
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I (C) en devise EUR : 3,95% / 3,92% avec une Tracking Error de 0,02%.
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I2 (C) en devise EUR : 3,98% / 3,92% avec une Tracking Error de 0,02%.
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL-P (C) en devise EUR : 3,61% / 3,92% avec une Tracking Error de 0,02%.
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL-PE (C) en devise EUR : 3,72% / 3,92% avec une Tracking Error de 0,02%.
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - M (C) en devise EUR : 3,90% / 3,92% avec une Tracking Error de 0,01%.
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - P (C) en devise EUR : 3,74% / 3,92% avec une Tracking Error de 0,03%.
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - PM (C) en devise EUR : 3,61% / 3,92% avec une Tracking Error de 0,02%.
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - S (C) en devise EUR : 3,93% / 3,92% avec une Tracking Error de 0,02%.
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - SG (C) en devise EUR : 3,72% / 3,92% avec une Tracking Error de 0,02%.
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - Z (C) en devise EUR : 3,97% / 3,92% avec une Tracking Error de 0,02%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CREDIT AGRICOLE SA 240823 OISEST 0.01	570 000 000,00	570 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 070923 OISEST 0.01	570 000 000,00	570 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 310823 OISEST 0.01	570 000 000,00	570 000 000,00
AGENCE CENTRAL 071223 FIX 3.8	519 616 061,46	520 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 060624 OISEST 0.03	500 000 000,00	500 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 130624 OISEST 0.03	500 000 000,00	500 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 210923 OISEST 0.01	450 000 000,00	450 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 140923 OISEST 0.01	448 000 000,00	448 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 040124 OISEST 0.01	400 000 000,00	400 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 110124 OISEST 0.01	400 000 000,00	400 000 000,00

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 3 313 998 637,08

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions : 3 313 998 637,08
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 4 370 173 309,00

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 4 370 173 309,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID CACEIS BANK DEUTSCHLAND GMBH COMMERZBANK AG HSBC FRANCE EX CCF LA BANQUE POSTALE MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	MORGAN STANLEY & CO INTL LONDRES

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	30 999 632,00
. Actions	
. Obligations	3 282 999 005,08
. OPCVM	
. Espèces (*)	6 747 372,40
Total	3 320 746 009,48
Instrument financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	117 231 021,47
. Autres revenus	
Total des revenus	117 231 021,47
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				3 313 998 637,08
% de l'Actif Net				16,28%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE				1 173 209 998,62
EUROPEAN UNION BELGIQUE				516 636 487,65
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL LUXEMBOURG				488 823 385,90
CADES CAISSE D AMORTISSEMENT ET DE LA DETTE SOCIALE FRANCE				324 888 600,01
KREDITANSTALT WIEDER KFW ALLEMAGNE				208 551 460,00
BANQUE EUROPEENNE D INVESTISSEMENT BEI LUXEMBOURG				167 458 401,39
REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE FRANCE				125 000 000,00
BELGIUM TREASURY BILL BELGIQUE				93 840 000,00
DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE GARANTI FRANCE				71 804 000,00
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL FRANCE				39 935 881,51

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

COMMERZBANK AG ALLEMAGNE				1 175 000 000,0 2	
LA BANQUE POSTALE FRANCE				897 003 340,59	
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID ESPAGNE				670 890 912,10	
CACEIS BANK DEUTSCHLAND GMBH ALLEMAGNE				320 049 784,37	
HSBC FRANCE EX CCF FRANCE				152 000 000,00	
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH) ALLEMAGNE				99 054 600,00	

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations				2 830 520 506,4 7	
- OPC					
- TCN				30 999 632,00	
- Cash					
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro				3 313 998 637,0 8	

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an			314 012 696,34	
Plus d'1 an			1 130 751 198,0 1	
Ouvertes			1 869 234 742,7 3	

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine			1 143 948 986,8 5	
1 semaine à 1 mois			1 808 268 898,7 2	
1 à 3 mois			361 780 751,51	
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres			3 313 998 637,0 8	
Cash				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC				117 231 021,47	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 21,47%.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁴,
- armes chimiques et biologiques⁵,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 juin 2024**

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.10.14 10:50:40 +0200



OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Bilan Actif au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS	71 474 987,63	621 158 247,50
INSTRUMENTS FINANCIERS	19 099 730 490,53	18 127 156 991,38
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		67 267 496,42
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		67 267 496,42
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	15 779 267 482,72	16 438 818 341,04
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	15 368 715 919,86	15 996 436 314,00
Titres de créances négociables	15 230 294 396,19	15 996 436 314,00
Autres titres de créances	138 421 523,67	
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	410 551 562,86	442 382 027,04
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	3 318 977 689,80	1 616 869 110,54
Créances représentatives de titres reçus en pension	3 318 977 689,80	1 616 869 110,54
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 485 318,01	4 202 043,38
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	1 485 318,01	4 202 043,38
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	4 460 357,21	19 311 469,81
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 460 357,21	19 311 469,81
COMPTES FINANCIERS	1 200 478 156,76	2 007 047 651,62
Liquidités	1 200 478 156,76	2 007 047 651,62
TOTAL DE L'ACTIF	20 376 143 992,13	20 774 674 360,31

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Bilan Passif au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	19 591 959 086,96	20 458 453 358,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 668 391,11	-28 156 047,16
Résultat de l'exercice (a,b)	771 212 191,35	335 856 567,06
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	20 361 502 887,20	20 766 153 878,77
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	297 531,05	171 790,59
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	297 531,05	171 790,59
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	297 531,05	171 790,59
DETTES	14 343 573,88	8 348 690,95
Opérations de change à terme de devises		
Autres	14 343 573,88	8 348 690,95
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	20 376 143 992,13	20 774 674 360,31

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Hors-Bilan au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/0.865		29 652 212,00
OISEST/0.0/FIX/0.727		49 474 743,00
OISEST/0.0/FIX/2.306		43 847 303,00
OISEST/0.0/FIX/2.32		97 438 451,00
OISEST/0.0/FIX/2.345		64 309 377,00
OISEST/0.0/FIX/2.258		22 429 207,00
OISEST/0.0/FIX/2.22		22 429 207,00
OISEST/0.0/FIX/2.21		33 169 338,00
OISEST/0.0/FIX/2.081		19 538 702,00
OISEST/0.0/FIX/2.119		9 756 822,00
OISEST/0.0/FIX/2.373		19 474 776,00
OISEST/0.0/FIX/2.407		48 680 856,00
OISEST/0.0/FIX/2.501		48 618 636,00
OISEST/0.0/FIX/2.279		49 095 296,00
OISEST/0.0/FIX/2.162		49 131 357,00
OISEST/0.0/FIX/2.486		29 174 050,00
OISEST/0.0/FIX/2.59		12 533 749,00
OISEST/0.0/FIX/2.595		29 123 032,00
OISEST/0.0/FIX/2.574		97 170 398,00
OISEST/0.0/FIX/2.59		19 445 028,00
OISEST/0.0/FIX/2.803		49 146 220,00
OISEST/0.0/FIX/3.079		48 352 418,00
OISEST/0.0/FIX/2.735		19 714 873,00
OISEST/0.0/FIX/3.073		29 009 050,00
OISEST/0.0/FIX/3.0		24 193 951,00
OISEST/0.0/FIX/3.08		48 354 782,00
OISEST/0.0/FIX/3.134		48 761 260,00
OISEST/0.0/FIX/2.987		49 366 463,00
OISEST/0.0/FIX/3.079		138 537 543,00
OISEST/0.0/FIX/3.029		89 297 993,00
OISEST/0.0/FIX/3.071		99 221 237,00
OISEST/0.0/FIX/3.325		38 813 393,00
OISEST/0.0/FIX/3.244		49 287 791,00
OISEST/0.0/FIX/3.291		49 135 783,00
OISEST/0.0/FIX/3.339		29 469 950,00
OISEST/0.0/FIX/3.141		99 196 508,00
OISEST/0.0/FIX/3.132		99 315 988,00

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Hors-Bilan au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.37		49 130 874,00
OISEST/0.0/FIX/3.182		39 674 563,00
OISEST/0.0/FIX/3.375		14 732 639,00
OISEST/0.0/FIX/3.182		2 975 592,00
OISEST/0.0/FIX/3.212		148 766 559,00
OISEST/0.0/FIX/3.225		99 172 734,00
OISEST/0.0/FIX/3.438		78 560 348,00
OISEST/0.0/FIX/3.437		95 254 423,00
OISEST/0.0/FIX/3.499		98 065 815,00
OISEST/0.0/FIX/3.278		99 160 305,00
OISEST/0.0/FIX/3.284		148 711 661,00
OISEST/0.0/FIX/3.275		128 901 934,00
OISEST/0.0/FIX/3.443		147 300 513,00
OISEST/0.0/FIX/3.29		24 787 474,00
OISEST/0.0/FIX/3.294		24 787 474,00
OISEST/0.0/FIX/3.357		69 179 815,00
OISEST/0.0/FIX/3.255		24 857 102,00
OISEST/0.0/FIX/3.209		49 722 122,00
OISEST/0.0/FIX/3.187		49 755 988,00
OISEST/0.0/FIX/3.225		49 723 647,00
OISEST/0.0/FIX/3.293		21 822 895,00
OISEST/0.0/FIX/3.467		98 173 696,00
OISEST/0.0/FIX/3.305		99 125 165,00
OISEST/0.0/FIX/3.509		92 345 767,00
OISEST/0.0/FIX/3.32		29 736 337,00
OISEST/0.0/FIX/3.496		48 154 659,00
OISEST/0.0/FIX/3.305		44 601 706,00
OISEST/0.0/FIX/3.274		49 657 364,00
OISEST/0.0/FIX/3.492		39 262 615,00
OISEST/0.0/FIX/3.498		48 145 283,00
OISEST/0.0/FIX/3.496		98 183 603,00
OISEST/0.0/FIX/3.277		74 583 575,00
OISEST/0.0/FIX/3.29		64 633 117,00
OISEST/0.0/FIX/3.569		98 149 179,00
OISEST/0.0/FIX/3.295		49 718 201,00
OISEST/0.0/FIX/3.564		98 151 373,00
OISEST/0.0/FIX/3.404		49 556 742,00
OISEST/0.0/FIX/3.579		147 179 067,00
OISEST/0.0/FIX/3.416		99 101 398,00
OISEST/0.0/FIX/3.393		49 580 152,00
OISEST/0.0/FIX/3.419		99 115 995,00
OISEST/0.0/FIX/3.29		64 725 008,00

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Hors-Bilan au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.428		69 377 682,00
OISEST/0.0/FIX/3.44		99 113 484,00
OISEST/0.0/FIX/3.29		99 741 669,00
OISEST/0.0/FIX/3.371		99 413 790,00
OISEST/0.0/FIX/3.464		49 551 094,00
OISEST/0.0/FIX/3.463		99 100 934,00
OISEST/0.0/FIX/3.606		68 694 012,00
OISEST/0.0/FIX/3.308		49 894 487,00
OISEST/0.0/FIX/3.474		24 775 233,00
OISEST/0.0/FIX/3.345		19 934 975,00
OISEST/0.0/FIX/3.35		21 433 787,00
OISEST/0.0/FIX/3.356		49 850 669,00
OISEST/0.0/FIX/3.354		79 773 995,00
OISEST/0.0/FIX/3.618		98 139 038,00
OISEST/0.0/FIX/3.499		62 428 845,00
OISEST/0.0/FIX/3.457		99 397 279,00
OISEST/0.0/FIX/3.755		48 005 069,00
OISEST/0.0/FIX/3.526		99 080 859,00
OISEST/0.0/FIX/3.519		67 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.703		98 090 264,00
OISEST/0.0/FIX/3.475		69 577 346,00
OISEST/0.0/FIX/3.680		98 109 832,00
OISEST/0.0/FIX/3.529		52 578 857,00
OISEST/0.0/FIX/3.499		29 826 888,00
OISEST/0.0/FIX/3.499		74 551 901,00
OISEST/0.0/FIX/3.4		49 850 448,00
OISEST/0.0/FIX/3.869	95 954 249,00	
OISEST/0.0/FIX/3.853	57 554 401,00	
OISEST/0.0/FIX/3.83	14 397 188,00	
OISEST/0.0/FIX/3.787	28 814 230,00	
OISEST/0.0/FIX/3.914	43 175 223,00	
OISEST/0.0/FIX/3.952	106 237 709,00	
OISEST/0.0/FIX/3.896	9 592 632,00	
OISEST/0.0/FIX/3.824	48 009 729,00	
OISEST/0.0/FIX/3.824	24 000 204,00	
OISEST/0.0/FIX/3.888	29 081 415,00	
OISEST/0.0/FIX/3.821	19 195 505,00	
OISEST/0.0/FIX/3.841	96 032 471,00	
OISEST/0.0/FIX/3.840	32 643 447,00	
OISEST/0.0/FIX/3.84	15 361 622,00	
OISEST/0.0/FIX/3.903	38 780 963,00	
OISEST/0.0/FIX/3.845	48 000 409,00	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Hors-Bilan au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.849	95 954 249,00	
OISEST/0.0/FIX/3.886	15 353 424,00	
OISEST/0.0/FIX/3.881	95 944 940,00	
OISEST/0.0/FIX/3.880	19 190 849,00	
OISEST/0.0/FIX/3.889	19 217 167,00	
OISEST/0.0/FIX/3.884	67 151 686,00	
OISEST/0.0/FIX/3.751	24 008 361,00	
OISEST/0.0/FIX/3.696	19 220 686,00	
OISEST/0.0/FIX/3.791	48 339 607,00	
OISEST/0.0/FIX/3.695	9 611 744,00	
OISEST/0.0/FIX/3.654	5 769 569,00	
OISEST/0.0/FIX/3.701	96 103 432,00	
OISEST/0.0/FIX/3.818	48 555 029,00	
OISEST/0.0/FIX/3.238	19 308 871,00	
OISEST/0.0/FIX/3.329	57 887 058,00	
OISEST/0.0/FIX/3.287	28 950 024,00	
OISEST/0.0/FIX/3.359	48 210 997,00	
OISEST/0.0/FIX/3.36	28 929 418,00	
OISEST/0.0/FIX/3.771	73 566 114,00	
OISEST/0.0/FIX/3.246	34 754 271,00	
OISEST/0.0/FIX/3.542	97 209 209,00	
OISEST/0.0/FIX/3.362	33 756 880,00	
OISEST/0.0/FIX/3.411	28 923 535,00	
OISEST/0.0/FIX/3.765	29 406 695,00	
OISEST/0.0/FIX/3.863	19 779 676,00	
OISEST/0.0/FIX/3.776	19 741 095,00	
OISEST/0.0/FIX/3.822	99 023 790,00	
OISEST/0.0/FIX/3.681	19 613 291,00	
OISEST/0.0/FIX/3.667	9 798 317,00	
OISEST/0.0/FIX/3.806	99 028 748,00	
OISEST/0.0/FIX/3.806	99 025 029,00	
OISEST/0.0/FIX/3.811	38 655 727,00	
OISEST/0.0/FIX/3.815	72 841 673,00	
OISEST/0.0/FIX/3.73	98 684 535,00	
OISEST/0.0/FIX/3.635	29 428 434,00	
OISEST/0.0/FIX/3.638	98 103 388,00	
OISEST/0.0/FIX/3.764	44 571 004,00	
OISEST/0.0/FIX/3.764	113 903 677,00	
OISEST/0.0/FIX/3.759	19 798 898,00	
OISEST/0.0/FIX/3.763	99 354 060,00	
OISEST/0.0/FIX/3.756	54 641 687,00	
OISEST/0.0/FIX/3.72	128 736 664,00	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Hors-Bilan au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.727	49 512 222,00	
OISEST/0.0/FIX/3.707	49 532 972,00	
OISEST/0.0/FIX/3.708	297 138 310,00	
OISEST/0.0/FIX/3.649	148 112 714,00	
OISEST/0.0/FIX/3.586	97 963 422,00	
OISEST/0.0/FIX/3.594	117 761 164,00	
OISEST/0.0/FIX/3.648	594 229 372,00	
OISEST/0.0/FIX/3.646	99 038 228,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Compte de Résultat au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	85 977 260,48	40 794 352,59
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 647 017,81	1 275 484,62
Produits sur titres de créances	596 000 419,83	256 961 152,46
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	117 338 342,24	14 811 115,80
Produits sur instruments financiers à terme	7 759 153,35	8 883 624,90
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	809 722 193,71	322 725 730,37
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	175 215,11	384 913,25
Charges sur instruments financiers à terme	-806 743,20	1 876 232,19
Charges sur dettes financières	258 505,63	682 376,17
Autres charges financières		
TOTAL (2)	-373 022,46	2 943 521,61
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	810 095 216,17	319 782 208,76
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	20 313 361,61	17 636 040,46
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	789 781 854,56	302 146 168,30
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-18 569 663,21	33 710 398,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	771 212 191,35	335 856 567,06

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

Les actifs des fonds monétaires de la société de gestion Amundi sont valorisés quotidiennement. Ils sont valorisés chaque fois que possible selon la valorisation au prix de marché et quand cela ne l'est pas, à partir d'un spread de marché. Afin de valider la pertinence des prix retenus pour valoriser les actifs, une mesure régulière de l'écart entre les prix comptabilisés et les prix de cession traités est effectuée par le Département des Risques.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013431517 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - PM-C : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

FR0013296928 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL PE-C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

FR0013296902 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL P-C : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

FR0013016615 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I2-C : Taux de frais maximum de 0,15% TTC.

FR0011210111 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - S-C : Taux de frais maximum de 0,11% TTC.

FR0011176627 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - P-C : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

FR0011176635 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - E-C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

FR0007435920 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I-C : Taux de frais maximum de 0,15% TTC.

FR00140021X9 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - M-C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

FR0014005U76 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - SG-C : Taux de frais maximum de 0,35% TTC.

FR0014005XL2 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - Z-C : Taux de frais maximum de 1% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - E-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I2-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL P-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL PE-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - M-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - P-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - S-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - SG-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - Z-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

2. Évolution de l'actif net au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	20 766 153 878,77	16 068 802 595,60
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	95 450 400 592,09	102 276 971 691,57
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-96 643 178 003,97	-97 871 143 983,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 043 324,88	290 896,37
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-399 577,89	-18 885 287,31
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	27 807,38	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-99 964,55	-156 371,45
Frais de transactions	-4 308 265,90	-3 688 823,88
Différences de change	46,18	-115,10
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 748 450,08	9 980 859,47
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	919 970,17	-4 828 479,91
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 828 479,91	14 809 339,38
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-5 667 254,43	1 836 249,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-660 842,90	5 006 411,53
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-5 006 411,53	-3 170 162,41
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	789 781 854,56	302 146 168,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	20 361 502 887,20	20 766 153 878,77

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	410 551 562,86	2,02
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Non Européens	138 421 523,67	0,68
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	101 741 438,75	0,50
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	10 117 433 011,68	49,69
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	4 473 958 401,32	21,97
Bons du Trésor	537 161 544,44	2,64
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	15 779 267 482,72	77,50
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	4 370 173 309,00	21,46
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 370 173 309,00	21,46
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts			71 474 987,63	0,35				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances	10 914 985 847,18	53,61	4 864 281 635,54	23,89				
Opérations temporaires sur titres			2 518 897 689,80	12,37	800 080 000,00	3,93		
Comptes financiers							1 200 478 156,76	5,90
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	4 370 173 309,00	21,46						
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	71 474 987,63	0,35								
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances	11 421 637 016,21	56,09	4 357 630 466,51	21,40						
Opérations temporaires sur titres	3 318 977 689,80	16,30								
Comptes financiers	1 200 478 156,76	5,90								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	2 711 100 190,00	13,31	1 659 073 119,00	8,15						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 SEK		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	3 045,81		0,01		0,01			
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Collatéraux	4 460 357,21
TOTAL DES CRÉANCES		4 460 357,21
DETTES		
	Frais de gestion fixe	3 705 850,70
	Collatéraux	8 421 945,04
	Autres dettes	2 215 778,14
TOTAL DES DETTES		14 343 573,88
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-9 883 216,67

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - E-C		
Parts souscrites durant l'exercice	146 719,490	1 485 249 658,11
Parts rachetées durant l'exercice	-84 474,462	-855 429 580,99
Solde net des souscriptions/rachats	62 245,028	629 820 077,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	148 995,521	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I2-C		
Parts souscrites durant l'exercice	4 530 941,974	46 077 861 892,61
Parts rachetées durant l'exercice	-4 620 858,816	-46 980 689 320,78
Solde net des souscriptions/rachats	-89 916,842	-902 827 428,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	742 005,913	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 015 598,213	11 351 698 921,49
Parts rachetées durant l'exercice	-1 088 765,001	-12 166 473 074,58
Solde net des souscriptions/rachats	-73 166,788	-814 774 153,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	337 671,875	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	252 534,149	25 456 743,10
Parts rachetées durant l'exercice	-142 825,447	-14 310 455,21
Solde net des souscriptions/rachats	109 708,702	11 146 287,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	793 967,454	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL PE-C		
Parts souscrites durant l'exercice	17 640,128	88 517 098,17
Parts rachetées durant l'exercice	-15 680,900	-79 239 301,22
Solde net des souscriptions/rachats	1 959,228	9 277 796,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 895,180	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - M-C		
Parts souscrites durant l'exercice	125 002,751	128 580 071,82
Parts rachetées durant l'exercice	-90 598,737	-92 726 185,80
Solde net des souscriptions/rachats	34 404,014	35 853 886,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	61 428,899	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	82 477 314,939	8 278 441 403,47
Parts rachetées durant l'exercice	-91 304 827,922	-9 179 894 852,37
Solde net des souscriptions/rachats	-8 827 512,983	-901 453 448,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 972 486,673	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - PM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	32 827,651	3 319 140,60
Parts rachetées durant l'exercice	-1 038 717,398	-105 338 970,67
Solde net des souscriptions/rachats	-1 005 889,747	-102 019 830,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	53 605,892	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - S-C		
Parts souscrites durant l'exercice	129 513,018	132 224 801,39
Parts rachetées durant l'exercice	-129 762,757	-132 775 472,70
Solde net des souscriptions/rachats	-249,739	-550 671,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 155,434	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - SG-C		
Parts souscrites durant l'exercice	2 977,307	30 972 150,62
Parts rachetées durant l'exercice	-2 279,221	-23 723 013,23
Solde net des souscriptions/rachats	698,086	7 249 137,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	709,086	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	269 664,481	27 848 078 710,71
Parts rachetées durant l'exercice	-261 627,380	-27 012 577 776,42
Solde net des souscriptions/rachats	8 037,101	835 500 934,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	55 287,491	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - E-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL PE-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - M-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - S-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - SG-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - E-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 2 674 318,47 0,24
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I2-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 4 372 770,26 0,06
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 3 410 909,62 0,08
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 287 624,99 0,41
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL PE-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 618 013,65 0,31
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - M-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 41 074,81 0,13
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 5 208 262,41 0,27

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - PM-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	241 371,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - S-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	29 224,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - SG-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 117,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,32
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 424 674,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	28/06/2024
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	3 292 846 981,50
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			
Obligations			
TCN			900 882 621,44
	ITCN11257834	CREDIT AGRICOLE SA 030724 OISEST 0.03	100 030 719,22
	ITCN11261945	CREDIT AGRICOLE SA 050724 OISEST 0.03	300 030 766,67
	ITCN11219760	CREDIT AGRICOLE SA 150724 OISEST 0.04	500 821 135,55
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			900 882 621,44

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	771 212 191,35	335 856 567,06
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	771 212 191,35	335 856 567,06

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - E-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	55 838 729,18	12 598 675,96
Total	55 838 729,18	12 598 675,96

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	293 865 165,34	137 988 681,62
Total	293 865 165,34	137 988 681,62

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	145 790 586,35	73 693 632,04
Total	145 790 586,35	73 693 632,04

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 830 046,21	917 276,14
Total	2 830 046,21	917 276,14

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL PE-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 964 065,44	2 551 838,78
Total	6 964 065,44	2 551 838,78

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - M-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 408 709,59	432 519,30
Total	2 408 709,59	432 519,30

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	40 445 793,51	26 695 126,93
Total	40 445 793,51	26 695 126,93

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - PM-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	192 713,68	1 464 518,17
Total	192 713,68	1 464 518,17

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - S-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	834 565,74	347 973,15
Total	834 565,74	347 973,15

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - SG-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	266 315,66	1 628,98
Total	266 315,66	1 628,98

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - Z-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	221 775 500,65	79 164 695,99
Total	221 775 500,65	79 164 695,99

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 668 391,11	-28 156 047,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-1 668 391,11	-28 156 047,16

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - E-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-125 385,07	-1 166 665,13
Total	-125 385,07	-1 166 665,13

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-630 001,65	-11 226 637,74
Total	-630 001,65	-11 226 637,74

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-314 242,23	-6 089 992,38
Total	-314 242,23	-6 089 992,38

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 644,27	-91 723,22
Total	-6 644,27	-91 723,22

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL PE-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-15 914,96	-241 325,60
Total	-15 914,96	-241 325,60

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - M-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 260,78	-36 883,76
Total	-5 260,78	-36 883,76

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-91 774,24	-2 652 140,67
Total	-91 774,24	-2 652 140,67

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - PM-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-452,92	-143 230,73
Total	-452,92	-143 230,73

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - S-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 807,83	-29 124,37
Total	-1 807,83	-29 124,37

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - SG-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-600,51	-133,86
Total	-600,51	-133,86

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - Z-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-476 306,65	-6 478 189,70
Total	-476 306,65	-6 478 189,70

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	23 235 624 902,51	14 750 975 856,38	16 068 802 595,60	20 766 153 878,77	20 361 502 887,20
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI DP en EUR					
Actif net	95 562 190,21	44 111 509,07			
Nombre de titres	1 200,985	555,883			
Valeur liquidative unitaire	79 569,8449	79 353,9451			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-124,51	-136,14			
Capitalisation unitaire sur résultat	-164,45	-113,04			
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - E-C en EUR					
Actif net	289 146 648,61	425 293 051,29	840 594 650,77	859 380 557,49	1 531 737 369,49
Nombre de titres	29 272,607	43 199,522	86 060,485	86 750,493	148 995,521
Valeur liquidative unitaire	9 877,7211	9 844,8554	9 767,4867	9 906,3478	10 280,4256
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,46	-16,89	-39,36	-13,44	-0,84
Capitalisation unitaire sur résultat	-31,39	-20,28	-39,69	145,22	374,76
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - EPARGNE BRIO QUOTIDIEN-C en EUR					
Actif net			8 671 022,11		
Nombre de titres			80 754,88603		
Valeur liquidative unitaire			107,3745		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,21		
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,20		

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I2-C en EUR					
Actif net	13 177 511 372,90	5 997 764 176,29	6 469 673 017,33	8 283 402 931,24	7 681 332 409,99
Nombre de titres	1 332 923,397	608 258,964	660 342,677	831 922,755	742 005,913
Valeur liquidative unitaire	9 886,1730	9 860,5438	9 797,4479	9 956,9375	10 352,1175
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-15,46	-16,91	-39,46	-13,49	-0,84
Capitalisation unitaire sur résultat	-21,20	-13,03	-25,33	165,86	396,04
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I-C en EUR					
Actif net	6 096 904 379,22	5 163 448 226,89	3 863 024 580,98	4 492 482 082,26	3 837 959 489,19
Nombre de titres	28 060,187	23 828,349	17 946,610	410 838,663	337 671,875
Valeur liquidative unitaire	217 279,5348	216 693,4950	215 250,9349	10 934,9058	11 365,9436
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-340,01	-371,78	-867,07	-14,82	-0,93
Capitalisation unitaire sur résultat	-498,77	-309,17	-612,74	179,37	431,75
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL P-C en EUR					
Actif net	79 024 577,14	79 742 771,97	77 706 273,07	67 511 150,25	81 159 769,42
Nombre de titres	800 962,079	811 422,333	797 919,827	684 258,752	793 967,454
Valeur liquidative unitaire	98,6620	98,2752	97,3860	98,6631	102,2205
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,15	-0,16	-0,39	-0,13	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,40	-0,26	-0,51	1,34	3,56

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL PE-C en EUR					
Actif net	117 512 391,52	108 279 302,62	95 584 910,43	177 735 592,67	194 376 604,80
Nombre de titres	23 796,182	22 007,324	19 594,831	35 935,952	37 895,180
Valeur liquidative unitaire	4 938,2876	4 920,1485	4 878,0676	4 945,8991	5 129,3226
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-7,73	-8,44	-19,66	-6,71	-0,41
Capitalisation unitaire sur résultat	-18,27	-11,84	-23,25	71,01	183,77
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - M-C en EUR					
Actif net		50 258 659,13	72 143 302,69	27 197 332,91	64 225 109,16
Nombre de titres		50 350,643	72 796,839	27 024,885	61 428,899
Valeur liquidative unitaire		998,1731	991,0224	1 006,3810	1 045,5194
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		-1,45	-3,99	-1,36	-0,08
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,70	-3,32	16,00	39,21
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - P-C en EUR					
Actif net	597 624 909,90	627 225 610,38	1 549 598 658,32	1 952 189 898,27	1 122 204 202,85
Nombre de titres	6 063 799,057	6 388 555,517	15 924 243,476	19 799 999,656	10 972 486,673
Valeur liquidative unitaire	98,5561	98,1795	97,3106	98,5954	102,2743
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,15	-0,16	-0,39	-0,13	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,38	-0,25	-0,49	1,34	3,68

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - PM-C en EUR					
Actif net	99 305 980,63	274 422 124,13	299 903 547,27	105 438 576,87	5 527 079,80
Nombre de titres	999 235,793	2 771 193,151	3 054 026,595	1 059 495,639	53 605,892
Valeur liquidative unitaire	99,3819	99,0267	98,1993	99,5177	103,1058
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,15	-0,16	-0,39	-0,13	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,35	-0,22	-0,44	1,38	3,59
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - S-C en EUR					
Actif net	2 683 032 452,38	1 980 430 424,61	178 810 141,08	21 480 255,38	22 062 622,81
Nombre de titres	2 689 828,472	1 990 930,737	181 000,926	21 405,173	21 155,434
Valeur liquidative unitaire	997,4734	994,7259	987,8962	1 003,5076	1 042,8820
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,56	-1,70	-3,97	-1,36	-0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,47	-1,47	-3,02	16,25	39,44
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - SG-C en EUR					
Actif net			9 946,28	110 970,49	7 419 167,66
Nombre de titres			1,000	11,000	709,086
Valeur liquidative unitaire			9 946,2800	10 088,2263	10 463,0011
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes			-28,74	-12,16	-0,84
Capitalisation unitaire sur résultat			-26,26	148,08	375,57

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - Z-C en EUR					
Actif net			2 613 082 545,27	4 779 224 530,94	5 813 499 062,03
Nombre de titres			26 252,516	47 250,390	55 287,491
Valeur liquidative unitaire			99 536,4613	101 146,7742	105 150,3505
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-292,34	-137,10	-8,61
Capitalisation unitaire sur résultat			-181,88	1 675,42	4 011,31

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
BRED E 0.23 050824	EUR	20 000 000	20 480 593,24	0,10
DAT E+0.22 8/8/24	EUR	50 000 000	50 994 394,39	0,25
TOTAL Dépôts			71 474 987,63	0,35
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BAHN AG 150724 FIX 3.915	EUR	46 000 000	45 923 675,43	0,23
DEUTSCHE BAHN AG 150724 FIX 3.915	EUR	74 000 000	73 877 217,00	0,36
LAND BADE ZCP 08-07-24	EUR	120 000 000	119 890 152,36	0,59
LANDESBANK BADEN-WURTTENBERG 100724 FIX 3.79	EUR	100 000 000	99 886 862,63	0,49
LANDESK. BADEN 050724 FIX 3.67	EUR	200 000 000	199 877 784,73	0,98
LANDESK. BADEN 080724 FIX 3.68	EUR	100 000 000	99 908 460,30	0,49
TOTAL ALLEMAGNE			639 364 152,45	3,14
AUSTRALIE				
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 171224 FIX 3	EUR	120 000 000	117 952 110,54	0,58
TOTAL AUSTRALIE			117 952 110,54	0,58
AUTRICHE				
OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK 290724 FIX	EUR	100 000 000	99 686 082,90	0,49
REPUBLIK OSTERREICH 290724 FIX 3.66	EUR	315 000 000	314 038 370,61	1,54
TOTAL AUTRICHE			413 724 453,51	2,03
BELGIQUE				
BELFIUS BANQUE SA/NV 011024 FIX 3.73	EUR	150 000 000	148 547 151,42	0,73
BELFIUS BANQUE SA/NV 260824 FIX 3.73	EUR	200 000 000	198 755 296,38	0,97
BELFIUS BANQUE SA/NV 310724 FIX 3.725	EUR	150 000 000	149 488 761,30	0,73
BNP PARIBAS FORTIS SA. 090924 FIX 4.041	EUR	50 000 000	49 628 183,41	0,24
BNP PARIBAS FORTIS SA. 100225 FIX 3.6421	EUR	35 000 000	34 209 995,91	0,16
BNP PARIBAS FORTIS SA. 121124 FIX 3.772	EUR	100 000 000	98 608 700,93	0,49
KBC BANK 170924 FIX 3.76	EUR	150 000 000	148 767 815,37	0,73
KBC BANK 240724 FIX 3.9	EUR	100 000 000	99 741 976,13	0,48
KBC BANK 280824 FIX 3.84	EUR	130 000 000	129 197 232,99	0,64
KBC BANK 300824 FIX 3.81	EUR	300 000 000	298 085 956,95	1,47
SUMITOMO MITSU 140824 FIX 3.8	EUR	150 000 000	149 282 788,37	0,74
SUMITOMO MITSU 190824 FIX 3.805	EUR	250 000 000	248 672 063,51	1,23
TOTAL BELGIQUE			1 752 985 922,67	8,61
CANADA				
BANK OF MONTREAL 161024 OISEST 0.3	EUR	20 000 000	20 623 843,74	0,10
TOTAL CANADA			20 623 843,74	0,10
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 020724 FIX 3.69	EUR	55 000 000	54 982 922,99	0,27
JYSKE BANK DNK 030724 FIX 3.7	EUR	150 000 000	149 937 936,25	0,73
JYSKE BANK DNK 100724 FIX 3.73	EUR	150 000 000	149 830 156,76	0,74
TOTAL DANEMARK			354 751 016,00	1,74

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BR) 010724	EUR	50 000 000	49 989 868,35	0,25
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 050724 FIX 3.94	EUR	100 000 000	99 938 040,08	0,49
TOTAL ESPAGNE			149 927 908,43	0,74
ETATS-UNIS				
COLGATE PALMOLIVE CO 090724 FIX 3.7	EUR	137 000 000	136 858 170,94	0,67
COLGATE PALMOLIVE CO 110724 FIX 3.695	EUR	129 000 000	128 839 766,89	0,63
COLGATE PALMOLIVE CO 160724 FIX 3.695	EUR	150 000 000	149 735 936,58	0,74
COLGATE PALMOLIVE CO 180724 FIX 3.695	EUR	75 000 000	74 852 260,11	0,37
PROCTER AND GAMBLE CO 190724 FIX 3.92	EUR	41 000 000	40 916 444,07	0,20
PROCTER AND GAMBLE CO 220724 FIX 3.92	EUR	73 500 000	73 327 545,70	0,36
PROCTER AND GAMBLE CO 230724 FIX 3.92	EUR	39 000 000	38 904 480,57	0,19
TOTAL ETATS-UNIS			643 434 604,86	3,16
FINLANDE				
NORD B OISEST+0.22% 12-08-24	EUR	30 000 000	30 912 628,47	0,16
NORD B OISEST+0.22% 20-08-24	EUR	50 000 000	51 476 116,49	0,25
NORD B OISEST+0.23% 13-09-24	EUR	21 000 000	21 641 825,33	0,11
NORD B OISEST+0.29% 04-10-24	EUR	43 000 000	44 390 487,53	0,22
NORD B OISEST+0.31% 15-07-24	EUR	100 000 000	104 087 387,89	0,51
NORDEA BANK ABP. 131124 FIX 3.7825	EUR	100 000 000	98 642 595,05	0,49
NORDEA BANK ABP. 220824 FIX 3.87	EUR	20 000 000	19 890 028,23	0,10
NORDEA BANK ABP. 240225 OISEST 0.21	EUR	50 000 000	50 401 060,34	0,24
OP CORPORATE BANK PLC 100125 FIX 3.61	EUR	60 000 000	58 811 700,04	0,29
OP CORPORATE BANK PLC 111024 FIX 4.12	EUR	25 000 000	24 732 160,20	0,12
OP CORPORATE BANK PLC 141024 FIX 4.11	EUR	16 000 000	15 823 725,77	0,07
OP CORPORATE BANK PLC 141024 FIX 4.11	EUR	34 000 000	33 625 417,25	0,16
OP CORPORATE BANK PLC 260924 FIX 4.18	EUR	45 000 000	44 586 457,57	0,22
OP CORPORATE BANK ZCP 18-10-24	EUR	16 000 000	15 817 270,50	0,08
TOTAL FINLANDE			614 838 860,66	3,02
FRANCE				
AGENCE CENTRAL 010724 FIX 3.7	EUR	48 000 000	47 990 266,15	0,23
AGENCE CENTRALE 010724 FIX 3.73	EUR	83 000 000	82 983 168,55	0,40
AGENCE CENTRALE 020724 FIX 3.73	EUR	305 000 000	304 907 233,24	1,50
AGENCE CENTRALE 310724 FIX 3.66	EUR	250 000 000	249 179 037,42	1,22
AGENCE CENTRALE O 130924 FIX 3.7375	EUR	180 000 000	178 593 188,93	0,87
BANQ F OISEST+0.33% 10-09-24	EUR	70 000 000	72 458 886,58	0,35
BANQUE FEDERATIVE 010425 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 529 632,56	0,25
BANQUE FEDERATIVE 030225 OISEST 0.32	EUR	80 000 000	81 388 378,94	0,40
BANQUE FEDERATIVE 041124 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 536 405,64	0,10
BANQUE FEDERATIVE 070125 OISEST 0.33	EUR	30 000 000	30 636 334,97	0,15
BANQUE FEDERATIVE 110325 OISEST 0.29	EUR	80 000 000	80 756 448,00	0,40
BANQUE FEDERATIVE 110425 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	50 463 335,53	0,25
BANQUE FEDERATIVE 110625 OISEST 0.28	EUR	12 500 000	12 520 613,96	0,06

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE FEDERATIVE 111024 OISEST 0.32	EUR	65 000 000	67 043 810,46	0,32
BANQUE FEDERATIVE 111224 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 206 368,50	0,05
BANQUE FEDERATIVE 120225 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	50 460 980,25	0,24
BANQUE FEDERATIVE 130924 OISEST 0.3	EUR	120 000 000	123 281 911,57	0,61
BANQUE FEDERATIVE 140125 OISEST 0.33	EUR	30 000 000	30 610 924,11	0,16
BNP PA OISEST+0.16% 31-10-24	EUR	57 000 000	57 183 117,82	0,28
BNP PA OISEST+0.2% 19-11-24	EUR	50 000 000	50 586 765,89	0,25
BNP PA OISEST+0.24% 09-08-24	EUR	100 000 000	103 076 403,72	0,51
BNP PA OISEST+0.27% 08-04-25	EUR	35 000 000	35 345 119,95	0,17
BNP PA OISEST+0.28% 28-02-25	EUR	70 000 000	71 010 656,11	0,35
BNP PARIBAS 090924 OISEST 0.25	EUR	45 000 000	46 243 477,94	0,23
BNP PARIBAS 311024 OISEST 0.23	EUR	40 000 000	40 696 932,54	0,20
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 171224 OISEST 0.24	EUR	40 000 000	40 613 858,48	0,20
BPCE (ISSUER) 080125 OISEST 0.34	EUR	25 000 000	25 530 471,57	0,13
BPCE (ISSUER) 091224 OISEST 0.29	EUR	30 000 000	30 515 400,64	0,15
BPCE (ISSUER) 111024 OISEST 0.34	EUR	40 000 000	41 270 332,29	0,20
BPCE (ISSUER) 211024 OISEST 0.28	EUR	30 000 000	30 579 029,45	0,15
BPCE S.A. 020824 OISEST 0.35	EUR	110 000 000	114 354 301,54	0,56
BPCE S.A. 060924 OISEST 0.34	EUR	90 000 000	93 210 271,70	0,46
BPCE SA 080425 OISEST 0.31	EUR	20 000 000	20 126 712,37	0,10
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL 240325	EUR	30 000 000	30 245 291,33	0,15
CREDIT AGRICOLE SA 030724 OISEST 0.03	EUR	100 000 000	100 030 719,22	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 050724 OISEST 0.03	EUR	300 000 000	300 030 766,67	1,47
CREDIT AGRICOLE SA 150724 OISEST 0.04	EUR	500 000 000	500 821 135,55	2,46
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 070225 O	EUR	20 000 000	20 346 488,24	0,10
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 090425 O	EUR	45 000 000	45 433 329,70	0,22
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 090924 O	EUR	60 000 000	60 984 146,05	0,30
LA BANQUE POSTALE 210125 OISEST 0.28	EUR	100 000 000	101 909 848,92	0,50
LA BANQUE POSTALE 220724 OISEST 0.16	EUR	75 000 000	76 357 651,90	0,37
LA BANQUE POSTALE 250325 OISEST 0.2	EUR	100 000 000	100 733 679,03	0,50
L OREAL S A 220724 FIX 3.775	EUR	100 000 000	99 766 799,08	0,49
NATIXIS 081124 OISEST 0.34	EUR	35 000 000	35 992 066,46	0,17
NATIXIS 110225 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	50 673 145,70	0,25
NATIXIS 110325 OISEST 0.33	EUR	25 000 000	25 337 078,82	0,13
REGIE AUTONOME 230724 FIX 3.87	EUR	55 000 000	54 862 049,58	0,27
REGIE AUTONOME 270824 FIX 3.74	EUR	50 000 000	49 693 757,11	0,25
REGIE AUTONOME D 260824 FIX 3.725	EUR	50 000 000	49 698 953,64	0,24
REGIE AUTONOME D 260824 FIX 3.725	EUR	80 000 000	79 518 325,82	0,40
REGION HAUTS DE FRANCE 220724 FIX 3.735	EUR	32 500 000	32 421 895,14	0,15
REGION HAUTS DE FRANCE 220724 FIX 3.735	EUR	50 000 000	49 879 838,68	0,25
REGION HAUTS DE FRANCE 220724 FIX 3.735	EUR	65 000 000	64 843 790,29	0,31
RTE EDF TRANSPORT 150724 FIX 3.74	EUR	18 000 000	17 969 634,74	0,09
SG OISEST+0.31% 02-05-25	EUR	50 000 000	50 328 985,42	0,25
SOCIETE GENERALE 021224 OISEST 0.14	EUR	70 500 000	70 942 947,86	0,35

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOCIETE GENERALE 030225 OISEST 0.31	EUR	200 000 000	203 554 927,50	0,99
SOCIETE GENERALE 030325 OISEST 0.22	EUR	22 500 000	22 648 427,53	0,11
SOCIETE GENERALE 041124 OISEST 0.0	EUR	50 000 000	51 412 453,33	0,25
SOCIETE GENERALE 050525 OISEST 0.27	EUR	78 000 000	78 272 727,35	0,38
SOCIETE GENERALE 310724 OISEST 0.12	EUR	53 000 000	53 169 064,93	0,27
SOCIETE GENERALE 310724 OISEST 0.36	EUR	83 000 000	86 319 143,44	0,43
STE ANONYME DE G 310724 FIX 3.745	EUR	30 000 000	29 901 765,31	0,15
STE ANONYME DE G 310724 FIX 3.745	EUR	36 500 000	36 380 481,12	0,17
STE ANONYME DE G 310724 FIX 3.745	EUR	19 000 000	18 937 784,69	0,10
STE ANONYME DE G 310724 FIX 3.745	EUR	20 000 000	19 934 510,20	0,10
UNION NAT. INTE 130824 FIX 3.72	EUR	102 500 000	102 016 913,71	0,51
UNION NAT. INTE 130924 FIX 3.74	EUR	100 000 000	99 205 077,01	0,49
UNION NAT. INTE 140824 FIX 3.73	EUR	100 000 000	99 518 214,15	0,49
UNION NAT. INTE 210824 FIX 3.73	EUR	80 000 000	79 555 746,64	0,39
UNION NAT. INTE 230724 FIX 3.72	EUR	45 000 000	44 887 382,21	0,22
UNION NAT. INTE 250724 FIX 3.71	EUR	150 000 000	149 593 019,17	0,74
UNION NAT. INTE 250724 FIX 3.71	EUR	100 000 000	99 728 679,45	0,49
TOTAL FRANCE			5 688 748 420,06	27,94
IRLANDE				
CATERPILLAR INT 120724 FIX 3.71	EUR	40 000 000	39 946 587,97	0,20
CATERPILLAR INT 150724 FIX 3.73	EUR	30 000 000	29 950 701,53	0,15
TOTAL IRLANDE			69 897 289,50	0,35
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEEN 280824 FIX 3.91	EUR	50 000 000	49 703 559,69	0,24
BANQUE EUROPEEN 300824 FIX 3.71	EUR	174 500 000	173 429 816,63	0,85
BANQUE EUROPEEN 300824 FIX 3.73	EUR	50 000 000	49 693 357,20	0,24
CLEARSTREAM BANKING 120724 FIX 3.73	EUR	24 000 000	23 968 295,07	0,12
NESTLE FINANCE INTERNATIONAL LTD 020724 FIX 3.88	EUR	88 000 000	87 972 888,59	0,43
NESTLE FINANCE INTERNATIONAL LTD 070824	EUR	75 000 000	74 703 994,72	0,37
TOTAL LUXEMBOURG			459 471 911,90	2,25
NORVEGE				
DNB BANK ASA 061124 OISEST 0.35	EUR	100 000 000	102 903 661,94	0,50
DNB BANK ASA 111024 FIX 4.12	EUR	100 000 000	98 966 201,84	0,49
DNB BANK ASA 180724 FIX 4.17	EUR	100 000 000	99 812 787,21	0,49
DNB BANK ASA 211024 FIX 4.18	EUR	100 000 000	98 868 903,71	0,49
DNB BANK A ZCP 15-10-24	EUR	50 000 000	49 463 613,61	0,24
TOTAL NORVEGE			450 015 168,31	2,21
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV 020125 FIX 3.705	EUR	100 000 000	98 127 784,48	0,48
ABN AMRO BANK NV 090924 FIX 3.87	EUR	100 000 000	99 257 943,13	0,49
ABN AMRO BANK NV 111024 FIX 3.76	EUR	150 000 000	148 399 534,98	0,73
ALLIANDER N.V. 150724 FIX 3.74	EUR	160 000 000	159 733 573,53	0,78
COOPERATIEVE RABOBANK UA 221124 OISEST 0.29	EUR	100 000 000	102 639 855,56	0,50
COOPERATIEVE RABOBANK UA 300724 OISEST 0	EUR	39 900 000	41 479 762,01	0,21

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING BANK NEDERLAND NV 081024 OISEST 0.34	EUR	50 000 000	51 603 110,61	0,25
ING BANK NEDERLAND NV 081124 OISEST 0.31	EUR	12 900 000	13 262 761,36	0,06
ING BANK NEDERLAND NV 120924 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	51 733 879,44	0,26
ING BANK NEDERLAND NV 161224 OISEST 0.29	EUR	20 000 000	20 403 572,75	0,10
ING BANK NEDERLAND NV 230425 OISEST 0.29	EUR	62 000 000	62 525 184,68	0,31
ING BANK NEDERLAND NV 240125 FIX 3.67	EUR	50 000 000	48 964 594,41	0,24
ING BANK NEDERLAND NV 250325 OISEST 0.29	EUR	30 000 000	30 355 212,80	0,15
ING BANK NEDERLAND NV 251024 OISEST 0.3	EUR	10 000 000	10 296 415,75	0,05
ING BANK NEDERLAND NV 260225 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	50 746 907,17	0,25
ING BANK NEDERLAND NV 260924 OISEST 0.31	EUR	30 000 000	30 994 486,21	0,16
ING BANK NEDERLAND NV 261124 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 524 634,41	0,10
ING BANK NEDERLAND NV 280225 OISEST 0.2	EUR	52 000 000	52 178 594,24	0,25
LINDE FINANCE BV 080724 FIX 3.79	EUR	50 000 000	49 953 356,77	0,24
LINDE FINANCE BV 120824 FIX 3.89	EUR	20 000 000	19 909 259,84	0,10
LINDE FINANCE BV 170924 FIX 3.715	EUR	40 000 000	39 672 527,88	0,19
LINDE FINANCE BV 190724 FIX 3.73	EUR	10 000 000	9 979 343,31	0,05
TOYOTA MOTOR FI 080824 FIX 3.85	EUR	45 000 000	44 815 378,31	0,22
TOYOTA MOTOR FI 080824 FIX 3.85	EUR	115 000 000	114 528 189,02	0,56
TOYOTA MOTOR FI 230824 FIX 3.72	EUR	60 000 000	59 660 939,64	0,30
TOTAL PAYS-BAS			1 431 746 802,29	7,03
ROYAUME-UNI				
BANK OF AMERICA EUROPE DAC 141124 FIX 3.8	EUR	30 000 000	29 577 168,21	0,15
BANK OF ENGLAND 150724 FIX 3.68	EUR	138 000 000	137 773 691,62	0,68
BARC B OISEST+0.23% 05-07-24	EUR	45 000 000	45 914 302,05	0,22
BARC B OISEST+0.23% 22-08-24	EUR	74 000 000	75 100 735,20	0,37
BARCLAYS BANK PLC 031224 OISEST 0.21	EUR	30 000 000	30 097 091,07	0,15
BARCLAYS BANK PLC 090824 OISEST 0.21	EUR	20 000 000	20 325 908,79	0,10
BARCLAYS BANK PLC 270824 OISEST 0.12	EUR	13 000 000	13 046 908,71	0,06
DZ BANK AG DEUTS 290724 FIX 3.895	EUR	100 000 000	99 698 058,80	0,49
MIZUHO BANK, LTD 040724 FIX 3.74	EUR	99 500 000	99 449 028,46	0,48
MIZUHO BANK, LTD 150724 FIX 3.73	EUR	80 000 000	79 869 281,62	0,39
MIZUHO BANK, LTD 190724 FIX 3.94	EUR	30 000 000	29 938 579,34	0,15
MIZUHO BANK, LTD 220724 FIX 3.93	EUR	150 000 000	149 647 308,45	0,74
MIZUHO BANK, LTD 280824 FIX 3.855	EUR	50 000 000	49 692 461,64	0,24
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 010724 FI	EUR	30 000 000	29 993 782,07	0,15
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 010724 FI	EUR	28 000 000	27 994 196,60	0,14
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 270924 FI	EUR	600 000 000	594 350 098,38	2,92
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 270924 FI	EUR	100 000 000	99 058 349,73	0,48
NTT FINANCE UK LIMITED 090724 FIX 3.78	EUR	10 000 000	9 989 526,93	0,05
NTT FINANCE UK LIMITED 100724 FIX 3.99	EUR	4 000 000	3 995 393,29	0,02
ROYA B OISEST+0.28% 22-11-24	EUR	40 000 000	41 061 955,56	0,20
TRANSPORT FOR LONDON 231024 FIX 3.9	EUR	20 000 000	19 759 631,19	0,10
TRANSPORT FOR LONDON 311024 FIX 3.9	EUR	10 000 000	9 871 707,62	0,05
TOTAL ROYAUME-UNI			1 696 205 165,33	8,33

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
SKAN ENSK BANK AB ZCP 21-10-24	EUR	20 000 000	19 771 329,46	0,10
SVEN HAND AB ZCP 02-08-24	EUR	110 000 000	109 617 224,22	0,53
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 030125 FIX 3.54	EUR	20 000 000	19 623 400,52	0,10
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 071024 FIX 4.19	EUR	20 000 000	19 796 963,44	0,10
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 110325 FIX 3.69	EUR	30 000 000	29 248 253,21	0,15
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 111024 FIX 4.14	EUR	20 000 000	19 789 002,73	0,10
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 150724 FIX 4.12	EUR	30 000 000	29 950 795,88	0,14
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 160125 FIX 3.587	EUR	30 000 000	29 398 386,73	0,15
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 160924 FIX 3.90	EUR	30 000 000	29 758 690,90	0,14
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 170724 FIX 4.13	EUR	40 000 000	39 926 184,75	0,20
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 221124 FIX 4.01	EUR	100 000 000	98 527 708,64	0,48
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 260724 FIX 3.92	EUR	75 000 000	74 792 625,60	0,37
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 301024 FIX 4.08	EUR	25 000 000	24 689 124,25	0,12
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 310125 FIX 3.54	EUR	36 000 000	35 227 568,51	0,17
Swedbank AB 161024 FIX 4.17	EUR	100 000 000	98 883 612,20	0,49
Swedbank AB 211024 FIX 4.195	EUR	70 000 000	69 183 409,92	0,34
VOLVO TREASURY AB 170724 FIX 3.75	EUR	17 000 000	16 968 587,87	0,08
TOTAL SUEDE			765 152 868,83	3,76
SUISSE				
EUROFIMA EUROPA 100724 FIX 3.72	EUR	50 000 000	49 942 871,89	0,24
EUROFIMA EUROPA 120724 FIX 3.72	EUR	50 000 000	49 932 548,89	0,25
TOTAL SUISSE			99 875 420,78	0,49
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			15 368 715 919,86	75,48
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
BANCO NTANDER ZCP 29-07-24	EUR	15 000 000	14 953 596,90	0,07
NT CONS FIN ZCP 04-07-24	EUR	20 000 000	19 989 679,82	0,10
TOTAL ESPAGNE			34 943 276,72	0,17
FINLANDE				
NORDEA BKP ZCP 18-11-24	EUR	10 000 000	9 859 564,14	0,05
NORDEA BKP ZCP 19-11-24	EUR	6 000 000	5 915 174,93	0,03
TOTAL FINLANDE			15 774 739,07	0,08
FRANCE				
BNP PA OISEST+0.285% 10-07-24	EUR	122 000 000	126 772 437,41	0,62
TOTAL FRANCE			126 772 437,41	0,62
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK ZCP 11-10-24	EUR	50 000 000	49 466 511,66	0,24
LINDE FINANCE BV 260724 FIX 3.72	EUR	15 000 000	14 958 209,63	0,08
TOTAL PAYS-BAS			64 424 721,29	0,32
ROYAUME-UNI				
NTT FINANCE UK LIMITED 090724 FIX 3.99	EUR	20 000 000	19 979 086,02	0,10
TOTAL ROYAUME-UNI			19 979 086,02	0,10

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
SKAN ENSK BANK AB ZCP 04-11-24	EUR	20 000 000	19 744 690,15	0,10
SKAN ENSK BANK AB ZCP 22-07-24	EUR	60 000 000	59 860 453,37	0,29
SVEN HAND AB ZCP 03-10-24	EUR	10 000 000	9 902 470,79	0,05
SVEN HAND AB ZCP 11-09-24	EUR	30 000 000	29 773 737,20	0,15
SVEN HAND AB ZCP 24-01-25	EUR	30 000 000	29 375 950,84	0,14
TOTAL SUEDE			148 657 302,35	0,73
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			410 551 562,86	2,02
TOTAL Titres de créances			15 779 267 482,72	77,50
Titres reçus en pension				
ALLEMAGNE				
KFW 0.0% 31-03-27 EMTN	EUR	24 000 000	22 065 600,00	0,10
KFW 1.125% 15-06-37 EMTN	EUR	21 600 000	17 217 360,00	0,09
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW AUTRE V 01-10-33	EUR	205 000 000	169 268 500,00	0,83
TOTAL ALLEMAGNE			208 551 460,00	1,02
BELGIQUE				
BELGIQUE 5,50%97-28 OLO 31	EUR	85 000 000	93 840 000,00	0,46
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-10-30	EUR	53 000 000	44 339 800,00	0,22
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-11-25	EUR	6 300 000	6 022 800,00	0,03
EUROPEAN UNION 3.0% 04-12-34	EUR	2 409 209	2 398 849,40	0,01
EUROPEAN UNION 3.125% 05-12-28	EUR	125 000 000	128 232 567,88	0,63
EUROPEAN UNION 3.25% 04-07-34	EUR	58 094 339	61 181 699,34	0,30
EUROPEAN UNION 3.375% 04-10-38	EUR	21 382 000	22 472 642,60	0,11
EUROPEAN UNION 3.375% 04-11-42	EUR	87 728 618	89 480 678,43	0,44
EUROPEAN UNION 4.0% 04-04-44	EUR	149 160 000	162 507 450,00	0,80
TOTAL BELGIQUE			610 476 487,65	3,00
FRANCE				
CADES 0.0% 25-02-26	EUR	36 100 000	34 000 000,01	0,16
CADES 0.0% 25-11-26 EMTN	EUR	95 000 000	87 936 750,00	0,43
CADES 0.0% 25-11-30	EUR	69 600 000	57 297 285,66	0,28
CADES 1.375% 25-11-24	EUR	85 000 000	84 765 964,34	0,42
CADES 3.125% 01-03-30 EMTN	EUR	45 400 000	46 000 000,00	0,23
CADES 4% 15/12/25	EUR	14 500 000	14 888 600,00	0,08
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 0.0% 25-02-28	EUR	14 700 000	13 131 000,00	0,06
DEXGRP 1 10/18/27	EUR	50 000 000	46 800 000,00	0,23
DEXIA 0.0% 21-01-28 EMTN	EUR	28 000 000	25 004 000,00	0,12
DEXIA 0.5% 17-01-25 EMTN	EUR	29 100 000	28 547 100,00	0,14
DEXIA 2.75% 18-01-29 EMTN	EUR	14 500 000	14 384 000,00	0,07
DEXIA MUN 0.01% 07-05-25	EUR	10 000 000	9 700 000,00	0,05
DEXIA MUN 1.125% 12-06-28	EUR	16 900 000	15 632 500,00	0,08
DEXIA MUN 3.25% 19-02-29	EUR	14 400 000	14 603 381,51	0,07
FRANCE 1.75% 25-11-24	EUR	88 000 000	88 000 000,00	0,43
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-25	EUR	74 000 000	72 000 000,00	0,35

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	EUR	13 000 000	10 000 000,00	0,05
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-29	EUR	107 154 551	124 481 998,61	0,61
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-02-28	EUR	1 000 000	1 000 000,00	0,01
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	248 000 000	229 000 000,00	1,13
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.95% 25-07-43	EUR	2 000 000	2 000 000,00	0,01
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-38	EUR	191 687 940	146 000 000,01	0,72
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-05-48	EUR	98 000 000	77 825 000,00	0,38
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 24-09-27	EUR	89 000 000	89 000 000,00	0,43
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 25-05-43	EUR	46 000 000	40 000 000,00	0,19
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.75% 25-02-29	EUR	14 000 000	14 000 000,00	0,07
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.75% 25-02-30	EUR	25 000 000	25 000 000,00	0,12
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-11-34	EUR	3 000 000	3 000 000,00	0,01
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.25% 25-05-55	EUR	75 564 000	70 555 000,00	0,35
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.5% 25-11-33	EUR	26 000 000	27 000 000,00	0,14
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.5% 25-04-41	EUR	75 000 000	85 620 000,00	0,42
FRTR 0.1 03/01/28	EUR	137 000 000	156 728 000,00	0,77
OAT 4% 25/04/60	EUR	34 000 000	37 000 000,00	0,18
TOTAL FRANCE			1 790 900 580,14	8,79
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.75% 15-03-40	EUR	11 100 000	10 493 940,00	0,05
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.75% 16-01-34	EUR	24 875 000	24 449 637,50	0,12
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.875% 15-10-31	EUR	91 563 000	91 778 303,89	0,46
BEI 4% 15/10/37	EUR	36 300 000	40 736 520,00	0,20
ESM 1 5/8 11/17/36	EUR	6 000 000	5 136 000,00	0,02
EURO FIN 1.375% 31-05-47 EMTN	EUR	43 500 000	30 610 950,00	0,15
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 1.45% 05-09-40	EUR	49 000 000	38 499 300,00	0,18
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 1.7% 13-02-43	EUR	142 591 000	112 269 873,30	0,55
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 1.75% 17-07-53	EUR	147 500 000	108 648 930,00	0,53
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 1.8% 10-07-48	EUR	50 000 000	38 810 000,00	0,19
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.0% 28-02-56	EUR	77 800 000	59 945 420,00	0,30
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.875% 13-02-34	EUR	100 000 000	100 038 912,60	0,49
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 1.8% 02-11-46	EUR	14 700 000	11 652 690,00	0,06
EURO UNIO BILL ZCP 06-12-24	EUR	31 555 000	30 999 632,00	0,16
TOTAL LUXEMBOURG			704 070 109,29	3,46
TOTAL Titres reçus en pension			3 313 998 637,08	16,27
Indemnités sur titres reçus en pension			4 979 052,72	0,03

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0.0/FIX/3.238	EUR	19 308 871	92 442,63	
OISEST/0.0/FIX/3.246	EUR	34 754 271	144 415,25	
OISEST/0.0/FIX/3.287	EUR	28 950 024	117 097,83	
OISEST/0.0/FIX/3.329	EUR	57 887 058	216 597,78	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.359	EUR	48 210 997	152 375,59	
OISEST/0.0/FIX/3.36	EUR	28 929 418	91 289,69	
OISEST/0.0/FIX/3.362	EUR	33 756 880	94 433,15	
OISEST/0.0/FIX/3.411	EUR	28 923 535	48 547,97	
OISEST/0.0/FIX/3.542	EUR	97 209 209	148 937,17	
OISEST/0.0/FIX/3.586	EUR	97 963 422	-28 219,69	
OISEST/0.0/FIX/3.594	EUR	117 761 164	-26 626,48	
OISEST/0.0/FIX/3.635	EUR	29 428 434	690,24	
OISEST/0.0/FIX/3.638	EUR	98 103 388	2 135,40	
OISEST/0.0/FIX/3.646	EUR	99 038 228	-2 781,68	
OISEST/0.0/FIX/3.648	EUR	594 229 372	-19 098,42	
OISEST/0.0/FIX/3.649	EUR	148 112 714	-11 275,13	
OISEST/0.0/FIX/3.654	EUR	5 769 569	8 025,76	
OISEST/0.0/FIX/3.667	EUR	9 798 317	875,34	
OISEST/0.0/FIX/3.681	EUR	19 613 291	1 346,93	
OISEST/0.0/FIX/3.695	EUR	9 611 744	9 559,27	
OISEST/0.0/FIX/3.696	EUR	19 220 686	23 054,42	
OISEST/0.0/FIX/3.701	EUR	96 103 432	83 244,37	
OISEST/0.0/FIX/3.707	EUR	49 532 972	-1 975,77	
OISEST/0.0/FIX/3.708	EUR	297 138 310	-12 600,14	
OISEST/0.0/FIX/3.72	EUR	128 736 664	-6 421,91	
OISEST/0.0/FIX/3.727	EUR	49 512 222	-3 352,10	
OISEST/0.0/FIX/3.73	EUR	98 684 535	-884,16	
OISEST/0.0/FIX/3.751	EUR	24 008 361	17 170,54	
OISEST/0.0/FIX/3.756	EUR	54 641 687	-821,95	
OISEST/0.0/FIX/3.759	EUR	19 798 898	-375,21	
OISEST/0.0/FIX/3.763	EUR	99 354 060	-1 373,63	
OISEST/0.0/FIX/3.764	EUR	113 903 677	-2 388,20	
OISEST/0.0/FIX/3.764	EUR	44 571 004	-934,52	
OISEST/0.0/FIX/3.765	EUR	29 406 695	3 081,95	
OISEST/0.0/FIX/3.771	EUR	73 566 114	37 452,32	
OISEST/0.0/FIX/3.776	EUR	19 741 095	-411,04	
OISEST/0.0/FIX/3.787	EUR	28 814 230	28 347,23	
OISEST/0.0/FIX/3.791	EUR	48 339 607	31 922,94	
OISEST/0.0/FIX/3.806	EUR	99 025 029	-4 557,14	
OISEST/0.0/FIX/3.806	EUR	99 028 748	-4 557,32	
OISEST/0.0/FIX/3.811	EUR	38 655 727	-1 567,22	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.815	EUR	72 841 673	-2 970,41	
OISEST/0.0/FIX/3.818	EUR	48 555 029	19 308,75	
OISEST/0.0/FIX/3.821	EUR	19 195 505	5 789,68	
OISEST/0.0/FIX/3.822	EUR	99 023 790	-4 625,26	
OISEST/0.0/FIX/3.824	EUR	24 000 204	6 392,02	
OISEST/0.0/FIX/3.824	EUR	48 009 729	12 786,53	
OISEST/0.0/FIX/3.83	EUR	14 397 188	10 136,28	
OISEST/0.0/FIX/3.84	EUR	15 361 622	1 012,95	
OISEST/0.0/FIX/3.840	EUR	32 643 447	1 988,00	
OISEST/0.0/FIX/3.841	EUR	96 032 471	7 746,80	
OISEST/0.0/FIX/3.845	EUR	48 000 409	-207,21	
OISEST/0.0/FIX/3.849	EUR	95 954 249	-5 226,28	
OISEST/0.0/FIX/3.853	EUR	57 554 401	25 501,33	
OISEST/0.0/FIX/3.863	EUR	19 779 676	457,61	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.869	EUR	95 954 249	26 124,06	
OISEST/0.0/FIX/3.880	EUR	19 190 849	-8 585,84	
OISEST/0.0/FIX/3.881	EUR	95 944 940	-43 408,33	
OISEST/0.0/FIX/3.884	EUR	67 151 686	-32 411,15	
OISEST/0.0/FIX/3.886	EUR	15 353 424	-7 022,31	
OISEST/0.0/FIX/3.888	EUR	29 081 415	8 769,79	
OISEST/0.0/FIX/3.889	EUR	19 217 167	-7 190,39	
OISEST/0.0/FIX/3.896	EUR	9 592 632	-3 312,81	
OISEST/0.0/FIX/3.903	EUR	38 780 963	6 260,44	
OISEST/0.0/FIX/3.914	EUR	43 175 223	-18 544,00	
OISEST/0.0/FIX/3.952	EUR	106 237 709	-33 805,35	
TOTAL Swaps de taux			1 187 786,96	
TOTAL Autres instruments financiers à terme			1 187 786,96	
TOTAL Instruments financier à terme			1 187 786,96	
Créances			4 460 357,21	0,02
Dettes			-14 343 573,88	-0,07
Comptes financiers			1 200 478 156,76	5,90
Actif net			20 361 502 887,20	100,00

Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - SG-C	EUR	709,086	10 463,0011	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - M-C	EUR	61 428,899	1 045,5194	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - Z-C	EUR	55 287,491	105 150,3505	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL P-C	EUR	793 967,454	102,2205	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I-C	EUR	337 671,875	11 365,9436	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - S-C	EUR	21 155,434	1 042,8820	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - PM-C	EUR	53 605,892	103,1058	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL PE-C	EUR	37 895,180	5 129,3226	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - P-C	EUR	10 972 486,673	102,2743	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - E-C	EUR	148 995,521	10 280,4256	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I2-C	EUR	742 005,913	10 352,1175	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Annexe(s)

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0007435920 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux..

L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contraignent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 850
	Rendement annuel moyen -1,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 890
	Rendement annuel moyen -1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 900
	Rendement annuel moyen -1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 940
	Rendement annuel moyen -0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2021 et 30/12/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/12/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois*
Coûts totaux	€100
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,02 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 02:30 PM (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0011176627 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux..

L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 860 -1,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 890 -1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 900 -1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 940 -0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2021 et 30/12/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2017 et 29/09/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/12/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois*
Coûts totaux	€100
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,05 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 02:30 PM (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - E (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0011176635 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux..

L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 860 -1,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 890 -1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 900 -1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 940 -0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2021 et 30/12/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 30/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/12/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois*
Coûts totaux	€100
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,05 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 02:30 PM (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - S (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0011210111 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux..

L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€8 960 -10,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€8 990 -10,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 000 -10,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 030 -9,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2021 et 30/12/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/12/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois*
Coûts totaux	€1 000
Incidence des coûts**	10,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,02 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,01 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 02:30 PM (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - I2 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013016615 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux..

L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contraignent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 850
	Rendement annuel moyen	-1,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 890
	Rendement annuel moyen	-1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900
	Rendement annuel moyen	-1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 940
	Rendement annuel moyen	-0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2021 et 30/12/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/12/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois*
Coûts totaux	€100
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,02 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 02:30 PM (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL-P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013296902 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux..

L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 860 -1,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 890 -1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 900 -1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 930 -0,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2021 et 30/12/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2019 et 30/08/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/12/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois*
Coûts totaux	€100
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,43% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,12 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 02:30 PM (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL-PE (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013296928 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux..

L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
	€9 860 -1,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
	€9 890 -1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
	€9 900 -1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
	€9 930 -0,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2021 et 30/12/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/12/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois*
Coûts totaux	€100
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,09 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 02:30 PM (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - PM (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013431517 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux..

L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 960
	Rendement annuel moyen	-10,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 990
	Rendement annuel moyen	-10,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 000
	Rendement annuel moyen	-10,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 030
	Rendement annuel moyen	-9,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2021 et 30/12/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/06/2019 et 31/07/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/12/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois*
Coûts totaux	€1 000
Incidence des coûts**	10,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,43% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,10 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,01 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 02:30 PM (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - M (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR00140021X9 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux..

L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 850
	Rendement annuel moyen	-1,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 890
	Rendement annuel moyen	-1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900
	Rendement annuel moyen	-1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 940
	Rendement annuel moyen	-0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2021 et 30/12/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/12/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois*
Coûts totaux	€100
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,04 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 02:30 PM (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - SG (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014005U76 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux..

L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
	€9 860 -1,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
	€9 890 -1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
	€9 900 -1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
	€9 930 -0,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2021 et 30/12/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/12/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois*
Coûts totaux	€100
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,09 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 02:30 PM (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - Z (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014005XL2 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux..

L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 360
	Rendement annuel moyen	-6,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 400
	Rendement annuel moyen	-6,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 410
	Rendement annuel moyen	-5,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 440
	Rendement annuel moyen	-5,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2021 et 30/12/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/12/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 1 mois*
Coûts totaux	€591
Incidence des coûts**	5,9%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 3,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	291,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,02 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 jour à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 02:30 PM (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Identifiant d'entité juridique :
9695003J31VHMAGY0545

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **35,28 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,911 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,051 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,919 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,044 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/07/2023 au 30/06/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
RCP 27/09/24 BOTMITS EUR F 3.8	Corporates	Bancaire	Japon	2,92 %
NCP 15/07/24 CREDAGRI EUR V ESTR OIS +0.	Corporates	Bancaire	France	2,46 %
RCP 29/07/24 AUTR EUR F 3.66	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Autriche	1,54 %
NCP 02/07/24 ACOSS EUR F 3.73	Quasi-Etats	Agences	France	1,50 %
NCP 05/07/24 CREDAGRI EUR V ESTR OIS +0.	Corporates	Bancaire	France	1,47 %
RCP 30/08/24 KREDIET EUR F 3.81	Sécurisé	Actifs hypothécaires	Belgique	1,46 %
NCP 31/07/24 ACOSS EUR F 3.66	Quasi-Etats	Agences	France	1,22 %
RCP 19/08/24 SUMI EUR F 3.805	Corporates	Bancaire	Japon	1,22 %
NCP 03/02/25 SOGN EUR V ESTR OIS +0.31	Corporates	Bancaire	France	1,00 %
RCP 05/07/24 LBANK EUR F 3.67	Quasi-Etats	Autorités locales	Allemagne	0,98 %
RCP 26/08/24 BELFIUSB EUR F	Corporates	Bancaire	Belgique	0,98 %

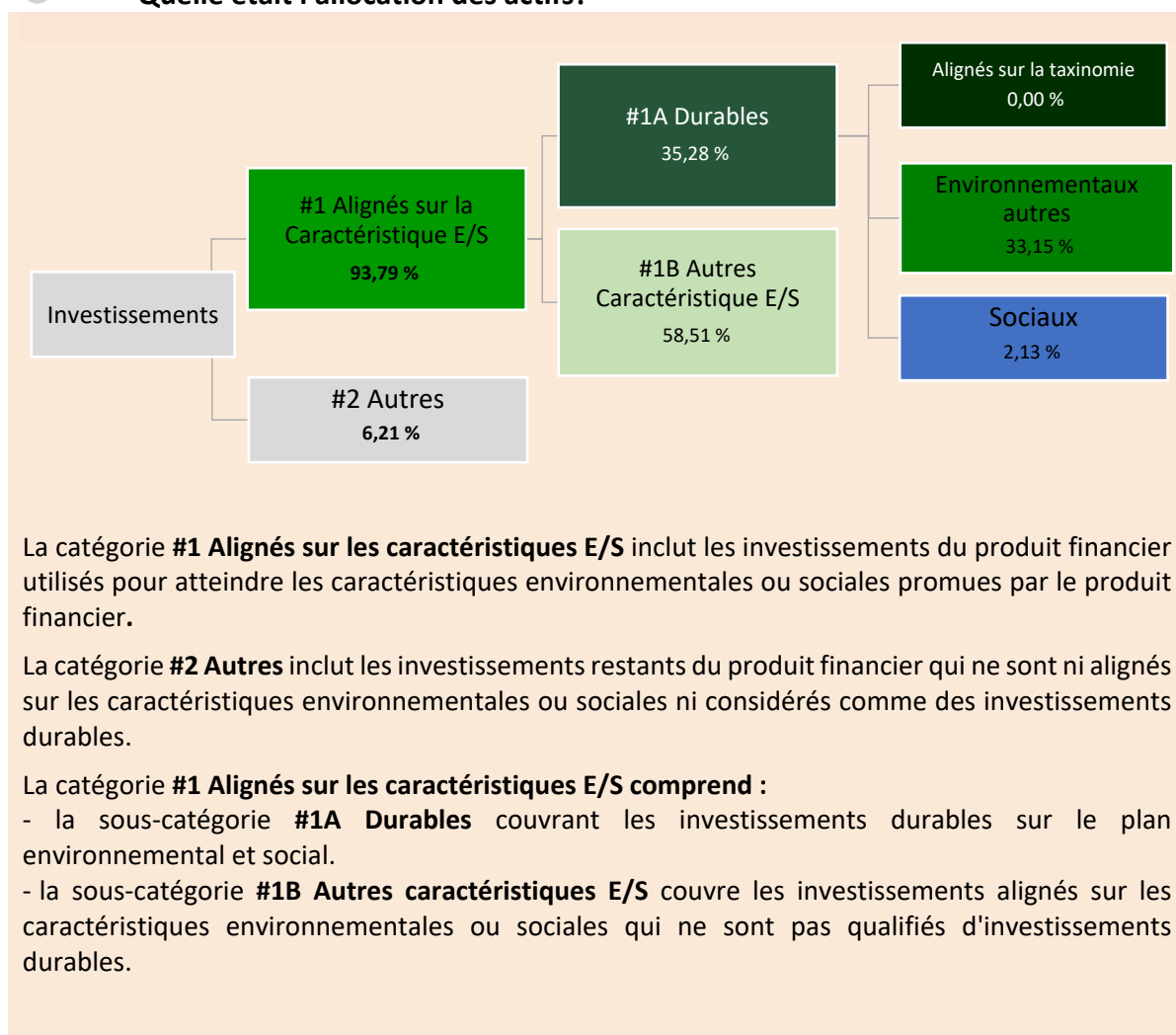
3.73				
NCP 13/09/24 ACOSS EUR F 3.7375	Quasi-Etats	Agences	France	0,88 %
RCP 30/08/24 BEI EUR F 3.71	Quasi-Etats	Supranationaux		0,85 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
---------	--------------	------------

<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	<i>48,69 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Agences</i>	<i>12,95 %</i>
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>8,53 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Supranationaux</i>	<i>7,68 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	<i>4,45 %</i>
<i>Sécurisé</i>	<i>Actifs hypothécaires</i>	<i>4,41 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Autorités locales</i>	<i>2,78 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	<i>1,16 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,80 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	<i>0,66 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Sociétés financières</i>	<i>0,59 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	<i>0,59 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>0,34 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	<i>0,17 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>6,20 %</i>

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,00 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée.

refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

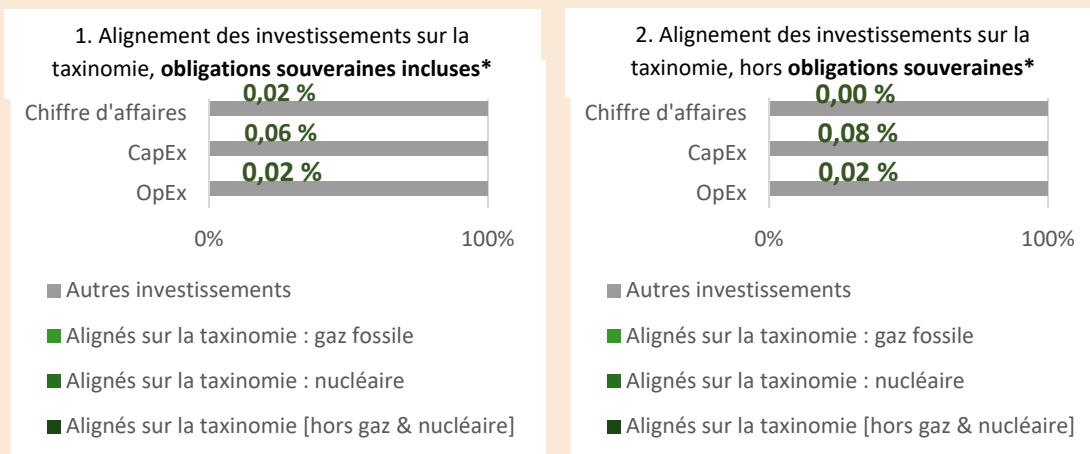
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/06/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0,23%.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **33,15 %** à la fin de la période. Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **2,13 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Loi Energie Climat (LEC)

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

@@@LEC

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT